



Problème de congé "cinquième semaine"

Par **Devroe karine**, le **03/02/2017** à **13:18**

Bonjour je travail avec mon mari dans la même boucherie artisanale composé de 4 salariés et des 2 patrons nous avons eue 3 semaines de congé en août car l'entreprise était fermée puis 5 jours début on t'il le droit de nous imposer la cinquième semaine nous avons une petite fille et nous voulons partir à 3 en vacances ovins nous le droit de prendre notre cinquième semaine assemblée quand nous le voudrions merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **03/02/2017** à **13:34**

Bonjour,
Si vous travaillez ensemble dans la même entreprise normalement l'employeur doit vous permettre de partir ensemble en congés payés même si c'est lui qui fixe les dates en respectant certaines règles et en tenant compte de votre situation de famille...

Par **Devroe karine**, le **03/02/2017** à **13:52**

Janus2fr dans n'importe quelle situation il a le droit de les fixer il ne ferme pas leur boucherie la cinquième semaine donc nous n'avons pas le droit de choisir notre semaine Mr PM je pose cette question car j'avais entendu dire comme vous j'aimerais trouver des textes de loi mais je ne sais pas où

Par **P.M.**, le **03/02/2017** à **15:15**

Vous avez donc les textes applicables et notamment celui qui vous permet de revendiquer la simultanéité des congés payés...